

## Assouplissement des mesures dans les écoles à partir du 31 janvier 2022 : informations et communiqué de presse

Au vu de l'évolution des connaissances médicales au sujet du variant Omicron et de l'importance d'offrir les conditions les plus normales possibles aux élèves, le canton du Valais a décidé, d'entente avec la CIIP, d'alléger les mesures de lutte contre la propagation du coronavirus dans les écoles valaisannes.

Voici les nouvelles mesures :

- Lors de flambée, il n'y aura plus de tests systématiques. L'Office du médecin cantonal pourra toutefois décider d'une éventuelle investigation plus poussée dans un centre scolaire. Dès trois cas positifs au sein d'une même classe, vous serez informés et invités à recourir à un autotest à domicile et/ou à faire tester votre enfant par un-e professionnel-le.
- Dès le 31 janvier, les élèves de la 5H à la 8H ne seront plus tenus de porter un masque, y compris lors des cours d'éducation physique. L'élève qui, pour des raisons personnelles, souhaite néanmoins continuer à en porter un pourra le faire.
- Dès le 7 février, les élèves du CO ne seront plus tenus de porter un masque, y compris lors des cours d'éducation physique. L'élève qui, pour des raisons personnelles, souhaite néanmoins continuer à en porter un pourra le faire.
- Les adultes devront en revanche continuer à porter un masque en tout temps à l'intérieur du bâtiment scolaire.
- Les gestes barrières, notamment l'hygiène des mains et l'aération régulière des salles de classe, restent maintenus.
- Les cours de natation reprendront dès le 31 janvier.

Nous prions les personnes présentant des symptômes de rester chez elles et de se faire tester. Nous vous invitons également à consulter le site de Promotion Santé Valais qui apporte des réponses utiles concernant les enfants présentant des symptômes et pouvant être infecté-e-s :

<https://www.promotionsantevalais.ch/fr/enfants-presentant-symptomes-pouvant-etre-2066.html>.